



DÉCISION n° 101/2022

Objet : Tarifs d'occupation du domaine public

Le Maire de la Ville du Vésinet,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°1273-01 du Conseil municipal du 17 juillet 2020, donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée communale,
Vu la délibération n°1239-02 du 26 mars 2015,

Considérant qu'il convient de mettre à jour plusieurs tarifs d'occupation du domaine public

DECIDE

De fixer les tarifs d'occupation du domaine public comme suit à compter du 15 septembre 2022 :

1. Cirques

	TARIFS
Caution occupation domaine public	
Guignols - marionnettes avec camion ou caravane	120,00
petits cirques ou présentations d'expositions avec 2 ou 3 camions ou semi-remorques - avec ou sans tente montée	1 500,00
Cirques avec tentes montées et visite de la commission de sécurité (+de 3 camions caravanes)	4 000,00
Redevance communale pour occupation temporaire du domaine public	
<i>Guignols- marionnettes avec camion ou caravane</i>	
1ère journée	45,00
Par journée supplémentaire (sauf jour de relâche)	25,00
<i>petits cirques ou présentation d'expositions avec 2 ou 3 camions ou semi-remorques avec ou sans tentes montées</i>	
1ère journée	750,00
Par journée supplémentaire (sauf jour de relâche)	500,00
<i>Cirques de plus de 500 places :</i>	
1ere journée	2 000,00
Par journée supplémentaire (sauf jour de relâche)	1 000,00

2. Prises de vue cinématographiques

	TARIFS
Prises de vues extérieures	
Par demi-journée de tournage (4h)	1 000,00
Par journée de tournage (8h)	2 000,00

3. Forfait déménagement

	TARIFS
Forfait d'occupation (dans la limite de 3 jours)	65,00

4. Commerces

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-D101-2022-AR
Date de réception préfecture : 15/09/2022

Désignation	durée	TARIFS	
		Zone 1	60€/m ²
Terrasse ouverte café + brasserie + restaurant	forfait annuel	Zone 2	40€/m ²
		Zone 3	30€/m ²
Etalage	forfait annuel		60€/m ²
Bureau de vente kiosque	forfait annuel		120€/m ²
Appareil à crêpes	forfait annuel		120,00
Appareil à glaces	forfait annuel		120,00
Banc d'huîtres	forfait annuel		120,00
Rôtissoire	forfait annuel		120,00
Tréteaux, bancs, expositions produits	forfait annuel		36,00
Chevalet	forfait annuel		100,00
Manège	forfait mensuel		60,00

5. Droits de voirie applicables aux commerces ambulants

	TARIFS
Par journée pour les installation < 8 m de long	25,00
Supplément mensuel par mètre linéaire sup.	4,50

6. Location des salles communales

	TARIFS
Salle FORUM	115,00
Salle des conférences (mairie)	290,00

7. Droits de voirie et d'occupation du sol

	TARIFS 2015		Observation
	Au ml / jour	au m ² /jour	
Matériaux, échafaudages, tables, chaises		1,50	Exemption de la redevance pour les commerçants pendant les 24 premières heures
Palissades hors alignement palissades ordinaires	1,50		
Palissades susceptibles de recevoir des affiches	10,00		

Fait au Vésinet, le 09/09/2022

**Le Maire Adjoint en charge des finances,
du budget et des achats publics,**

Ludovic MAETZ



(Handwritten signature)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

HOTEL de VILLE, 60 boulevard Carnot 78116 Le Vésinet cedex. Tel : 01 30 15 47 00 Fax : 01 30 15 47 07 E-mail : mairie@levesinet.fr
- Site Internet du Vésinet : <http://www.levesinet.fr>